

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS DU Comité Parisien de Basket-Ball

## Saison 2021-2022

### RÈGLEMENTS PARTICULIERS SENIORS

#### DM4 : DÉPARTEMENTALE MASCULINE 4

#### Article 1 : ORGANISATION

Le CPBB organise un Championnat de DM4 – Départementale Masculine 4

|   |   |
|---|---|
| <b>Début de championnat</b>   | 09/10/2021  |
| <b>Nombre de phases</b>   | 2   |
| Brassage  | 09/10/2021 au 23/01/22  |
| Poule haute et basse  | 05/02/22 au 17/04/22  |
| <b>Nombre de reports prévus* après la date initiale de la rencontre</b> | 3   |
| Brassage (2)  | 23/24 octobre 2021  |
| Poule haute et basse (2)  | 18 et 19 décembre 2021<br>19 et 20 mars 2022<br>16 et 17 avril 2022 |
| <b>Fin du Championnat**</b>   | 22/05/2022  |

\* Hors problèmes exceptionnels

\*\* Plus aucune rencontre ne pourra être jouée après cette date

#### Article 2 : ASSOCIATIONS SPORTIVES QUALIFIEES POUR LA SAISON EN COURS

- Les Associations sportives descendantes du Championnat de DM3 – Départementale Masculine 3, saison précédente
- Les Associations maintenues en DM4 – Départementale Masculine 4 compte tenu des descentes de DM3 – Départementale Masculine 3
- Les associations sportives issues de DM5 – Départementale Masculine 5 poule haute
- Soit 10 associations sportives

#### Article 3 : SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

- Les 10 Associations Sportives sont groupées en 2 poules disputant une 1<sup>ère</sup> phase de brassage en rencontres aller-retour
- A l'issue de la phase de brassage, une poule haute et une poule basse sont constituées
- Les équipes classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de chaque poule accèdent à la poule haute. Les équipes classées 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> formeront la poule basse.
- En cas d'égalité, le classement sera réalisé au point-avantage particulier entre les associations sportives ayant le même nombre de points
- La 2<sup>nde</sup> phase se déroulera en rencontres aller-retour. En poule haute, les scores directs de la 1<sup>ère</sup> phase sont conservés. En poule basse, l'ensemble des rencontres est joué.
- A l'issue de la saison en cours, l'association sportive classée première de la poule haute est déclarée champion de Paris de DM4 – Départementale Masculine 4
- Le CPBB se réserve tous les droits pour modifier l'organisation de ses championnats compte tenu modifications qui pourraient être apportées par la LIFBB sur ses championnats impactant les championnats départementaux

## Article 4 : SYSTÈME DES MONTÉES ET DESCENTES

Montées :

- Les Associations sportives classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> accèdent à la DM3 – Départementale Masculine 3 pour la saison suivante.
- Dans le cadre de l'évolution des championnats parisiens, le CPBB se réserve le droit de faire montée autant d'équipe que nécessaire pour compléter la DM3 la saison suivante.
- Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accession (ou ne pourrait pas accéder), l'Association Sportive suivant dans l'ordre du classement serait proposée.

Descentes :

- Dans le cadre de l'évolution des championnats parisiens, aucune équipe ne sera reléguée en DM5 - Départementale Masculine 5

Le CPBB se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat DM4 – Départementale Masculine 4 selon les modifications qui pourraient être apportées aux différents championnats régionaux.

## Article 5 : REMPLACEMENT D'UNE ÉQUIPE

En cas de nécessité de remplacement d'une Association Sportive, qu'elle qu'en soit la cause, il est fait appel aux Associations Sportives de DM4 – Départementale Masculine 4 en fonction de leur classement à l'issue de la saison précédente.

Une association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.

## Article 6 : RENCONTRE

**Horaire officiel :** Dimanche 11h15

Dérogations possibles après 18h le Samedi et de 9h à 17h30 le Dimanche

**Temps de Jeu :** 4x10' / Intervalle entre les quarts temps de 2' et mi-temps 10' / Prolongation : 5' / 14 sec offensives

**Ballon :** Taille 7

**Ligne des 3 points :** 6.75m (ligne pleine)

**Feuille :** Emarque V2 obligatoire

**Joueurs autorisés à jouer :**

| Type de licence | JC | JC1 | JC2 | JT | JAS |
|-----------------|----|-----|-----|----|-----|
| Nb maximum      | 10 | 3*  | 3*  | 3* | 5   |

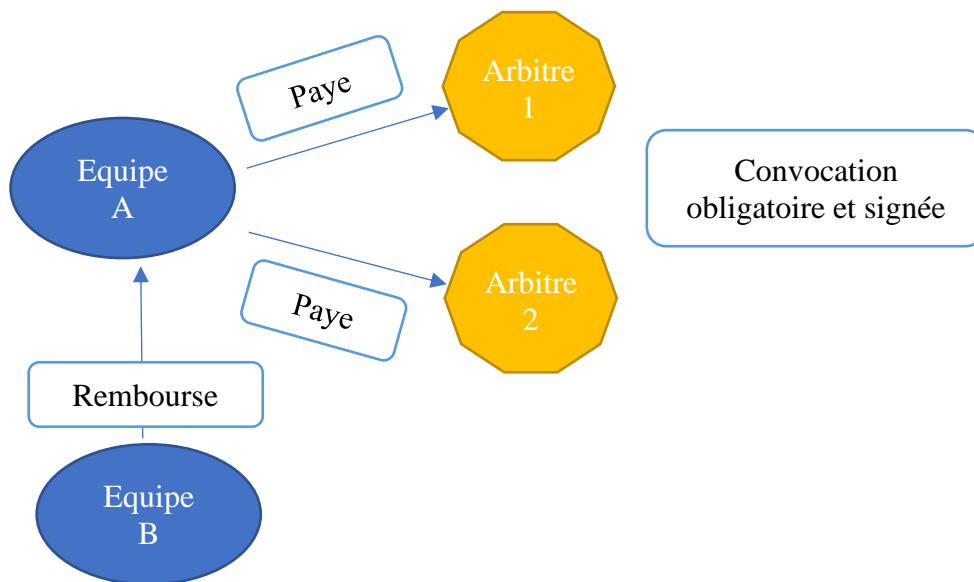
\* les licences JC1, JC2 et JT ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de **trois**.

\* une licence valide devra avoir un statut de licence générée. Attention, aucune licence ne sera validée par le CD75 après le vendredi 12h de chaque semaine

**Joueurs brûlés :**

- Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlée qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve. (art. 14 à 16 du règlement sportif général du CPBB)

**Désignations :** Possibilité de 2 arbitres désignés par le CDO réglés à **part égale** entre-les deux associations (*si pas de caisse de péréquation*)



**Article 7 : OBLIGATIONS SPORTIVES**

Elles ne sont pas applicables à cette division.

**Article 8 : DÉROGATIONS**

Obligation d'utiliser le module FBI pour toute demande de changement de jour, d'horaire ou de salle